L'ABEILLE.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE PAR
JÉROME BAYON, DELAUP & CO.

NOUVELLE-ORLÉANS,
VENDREDI, (MATIN,) 21 JANVIER 1831.

INTÉRIEUR.

NOUVELLE-ORLÉANS, 21 janvier.

Le bateau-à-vapeur *Hibernia*, de Louisville, a apporté les journaux de cette ville du 11 courant; ils annoncent que par le paquebot *Hibernia*, de Londres, on a reçu à New-York les dates du 1er décembre; à en juger par les extraits que nous avons sous les yeux, ces nouvelles ne sont pas d'une haute importance; un seul fait mérite quelque attention, c'est celui d'une nouvelle levée de troupes en France.

Des lettres d'Amsterdam et de Rotterdam annoncent qu'on y a appris avec plaisir la décision du congrès belge, par laquelle les princes de la maison de Nassau sont exclus de tout pouvoir en Belgique; parce, dit-on, que cette exclusion prévicndra les collisions d'intérêts qui pourraient, plus tard, mettre en danger la tranquillité des deux Etats.

Les journaux anglais et français expriment des opinions diamétralement opposées sur la possibilité ou la probabilité d'une guerre prochaine. En France les feuilles publiques voient, dans les moindres mesures de la Russie, de la Prusse et de l'Autriche, des signes évidents d'une rupture imminente. En Angleterre, c'est tout le contraire; le *Times* de Londres commente tout au long la lettre de l'empereur Nicolas à Louis-Philippe, et n'y voit rien qui puisse exciter la colère du peuple français; il s'étonne même que des expressions d'une telle bénignité aient pu échapper à un autocrate! Mais il règne dans le langage de cette feuille un ton quelque peu extraordinaire, quelque peu louche, et à l'admiration pour l'œuvre des trois journées, a succédé un langage ironique et prétendu spirituel, à l'aide duquel on voudrait ridiculiser la clairvoyance des journaux du continent, en la qualifiant de terreur panique.

Nous avons dit qu'il était question en France, d'une nouvelle levée de troupes: voici un paragraphe sur ce sujet, que nous traduisons littéralement:

"Outre les 148,000 hommes appelés sous les armes par une ordonnance récente, et qui doivent se mettre en marche du 1er. au 15 décembre, le gouvernement a résolu de faire une levée extraordinaire de 80 mille hommes. Le concours des chambres sera demandé sous le plus bref délai, ainsi qu'un crédit extraordinaire, pour subvenir aux dépenses que nécessitera cette levée. Ces faits ont été rendus publics par les ministres eux-mêmes."

Le rapport de la commission d'enquête de la cour des pairs, a été présenté en séance secrète; il n'en a rien transpiré, si ce n'est que ce document s'accorde en tous points avec l'acte d'accusation, et qu'il recommande à la cour de poursuivre.

Un article du *National* confirme la marche de l'armée russe vers les frontières, et explique ce mouvement comme étant le résultat d'un plan concerté entre les cabinets de St. Petersbourg et de Berlin.

(Communiqué.)

NOUVELLE-ORLÉANS, 9 janvier.

Les éditeurs de l'Abeille ayant publié dans le numéro 78 de leur journal, sous la date du 30 décembre dernier, le plan que propose le général Barragan pour réunir tous les partis, et mettre fin à la guerre qui désole les belles contrées du Mexique, je crois devoir publier les réponses qui ont été faites au général Barragan par la Chambre des Députés, et du Gouvernement, ainsi que les réflexions que fait à ce sujet le Registre Officiel, pour mettre le public à même de juger avec impartialité de tous les actes relatifs à cette affaire. UN MEXICAIN.

OFFICIEL.

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL.

Réponse de la Chambre des Députés du Congrès Général, au général don Miguel Barragan.

MONSIEUR,

Nous avons rendu compte à l'auguste chambre des représentans de la lettre de votre Excellence, sous la date du 17 du courant, et après l'avoir prise en considération, elle a jugé convenable de la renvoyer à la Législature prochaine, ce sujet n'appartenant point aux affaires qu'elle a à traiter, conformément à ce qui lui est prescrit par la convocation de cette session extraordinaire.

Par ordre de la chambre des députés nous avons l'honneur de vous informer de ses dispositions en réponse à votre lettre du 17 du courant, et vous prions d'agréer l'assurance de notre considération et de notre estime.

Dieu et Liberté—Mexico, 30 novembre 1830. Manuel Miranda, député secrétaire—Carlos Espinosa de los Monteros, député secrétaire—A Son Excellence le Général de division, Don Miguel Barragan.

Réponse du Gouvernement Suprême au plan proposé par le général Barragan que nous avons publié dans notre numéro d'hier.

J'ai rendu compte à Son Excellence le vice-président, de la lettre de V. E. sous la date du 17 du courant, en lui remettant en même temps le plan que vous avez adressé au Congrès Général sous la forme d'une pétition respectueuse. Son Ex. le vice-président est animée des mêmes sentimens d'humanité que V. E. et sa conduite en est la preuve: elle a souvent montré de la clémence, jusqu'au point de s'être plus d'une fois exposée à la critique, en employant tous les moyens de conciliation en son pouvoir, pour mettre fin aux maux de la patrie, et arrêter l'effusion du sang, et c'est ainsi qu'elle a dernièrement encore pris des mesures semblables dont le résultat n'est pas encore connu; aussitôt qu'il le sera, Son Excellence se propose de présenter au congrès général les moyens qu'il croira les plus convenables pour remplir les désirs de V. Ex., et de tous les Mexicains intéressés au rétablissement de la paix et de l'ordre public, et alors le congrès adoptera les mesures qu'il jugera à propos pour faire marcher la république vers l'agrandissement auquel elle a le droit de prétendre.

J'ai l'honneur de rendre compte de ce qui précède à V. E. par ordre de son Ex. le vice-président, et je vous prie de recevoir l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Dieu et Liberté—Mexico 30 novembre 1830. J. A. Facio—A S. E. don Miguel Barragan.

MEXICO, 11 décembre.

Varier sans cesse de moyens en administration et en politique, c'est discréditer tous les moyens, et n'obtenir d'aucun le résultat que l'on desire, ou dont on a besoin. C'est à cela que nous devons attribuer une grande partie de nos maux, c'est la même cause qui nous empêche de perfectionner nos institutions, c'est encore elle qui s'oppose à ce que nous ayons un gouvernement, parce qu'à peine il est établi, qu'il soit ou non appuyé de la force de l'opinion, que l'on cherche à élever contre lui l'opinion qui l'a créé, sur-le simple prétexte que les actes de son administration ne sont point entièrement d'accord avec la manière de penser de quelques individus. Parmi nous Mexicains il est impossible de dire que tels ou tels moyens ont été mis en usage et qu'ils n'ont pas produit d'heureux effets, parce que nous ne voulons rien laisser mûrir. Tout se commence, rien ne s'achève, pourquoi? Pour adopter un moyen nouveau.

Le premier mouvement de notre enthousiasme nous porte à approuver ce qui est nouveau. Nos désirs nous font croire que tout va marcher sans obstacles, que tout va se terminer en un instant, que nos malheurs et la discorde qui les fait naître, vont disparaître, et c'est ainsi qu'après avoir triomphé des premières difficultés, chacun se retire chez soi, cherche son bien être particulier, et consent à peine à faire un pas hors de chez lui, pour savoir ce que fait le gouvernement, et comment il marche. A-t-on pendu ces mauvais sujets révoltés? demandent les uns; et quand on leur répond, que les loix ne permettent pas que leurs procès se jugent aussi promptement qu'ils le désirent, ils se déchaînent contre le gouvernement, et lui attribuent le renversement de l'ordre public, quoique sa conduite soit réglée sur la loi. Dès lors le mécontentement s'augmente, les factions s'organisent, les hommes les plus à craindre se réunissent aux propriétaires, les excès se commettent, les villes sont livrées au pillage, les femmes sont violées, et tant de désastres semble annoncer une irruption de Vandales sur les peuples civilisés. C'est alors que les uns attribuent ces calamités publiques à ce que les malfaiteurs n'ont pas été fusillés; les autres à ce qu'on ne leur a pas permis de s'élever librement contre le gouverment, contre l'ordre public et contre le droit de propriété; d'autres disent qu'il faut leur pardonner, et d'autres prétendent qu'il faut transiger avec eux. Au milieu de ce choc d'opinions diverses chacun veut pacifier la république selon ses vues particulières, les uns avec les échafauds, les autres avec des amnisties et d'autres encore avec des transactions. Cependant tant que ce désordre n'est que le résultat du choc des opinions, tant que les pouvoirs et les fonctionnaires publics n'agissent que dans le cercle qui leur est prescrit, il n'y a rien à craindre. Le gouvernement marche, fait usage de moyens légaux, oppose la force à la force, et la loi au crime, qui attaque la volonté et l'intérêt de la majorité; il veille sans cesse, se saisit des perturbateurs, et les livre aux tribunaux, pour qu'ils soient jugés d'après les lois. Il n'y a pas eu d'autre conduite à tenir, et cette conduite est la seule capable d'assurer le triomphe de l'ordre et de la paix. Mais ceux qui ne pensent pas ainsi se croient bientôt le droit d'intervenir dans les affaires publiques, et sans se mettre en peine de connaître leur véritable situation, commencent à faire valoir les moyens de leur choix, et semblables aux empiriques, ils veulent les appliquer à la guérison des maladies les plus graves. Avec de semblables mesures pouvons nous espérer une constitution et des lois, et peut il exister un gouvernement quelconque? peut-on obtenir un système suivi d'administration, et peut-on éprouver si tel ou tel système est bon ou mauvais? peut-on compter sur quelque chose de certain, de durable ou de solide! que les fastes de nos révolutions répondent à ces questions, et que l'on nous dise si cette fureur pour les innovations n'a pas atteint son apogée le plus dangereux et le plus ridicule qu'est le plan de Tancanhuitz dans le Potozi, si ce n'est la critique la plus amère des infirmités politiques que nous venons de décrire.

Sans doute l'ordre social et la raison publique gagnent beaucoup à ce que les moyens de faire des revolutions se multiplient à un tel point, que devenus bientôt trop communs, le bon sens de la nation se fatigue enfin de ces innovations tant de fois repetées! nous en voyons aujourd'hui la preuve. Le peuple s'est élevé d'une voix unanime contre le dernier projet mis au jour et que l'on a fait circuler parmi toutes les autorités et tous les fonctionnaires publics. Tels doivent être les effets d'une mesure qui ne pouvait offrir aucuns resultats, tels devaient être ceux que ne peut manquer de produire cette manie de plans toujours nouveaux, et ils sont la preuve que la grande masse de la nation n'aspire plus qu'à un gouvernement stable. Quoiqu'il en soit, ces moyens sont toujours dangereux, parce qu'on cherche à les etablir sur les malheurs de notre situation présente, et sur la nécessité d'éviter pour l'avenir les discordes, l'effusion du sang, et tous les maux qui en sont la suite.

C'est sur le tableau que je viens de tracer, que M. Barragan a cherché à donner, dans l'écrit qu'il a publié, une idée fausse de notre situation actuelle. C'est pour cela que nous disons que le cadre qui précède son plan du 17 de novembre est exagéré, et que pour bien en juger, il faut examiner l'objet du plan auquel il sert de prologue. Unir tous les partis paraît être l'objet de M. Barragan et pour cela il était necessaire de se présenter avec une apparence d'impartialité dans ce qu'il veut bien appeler une lutte, ou une dispute. Comme les mécontens ne pouvaient croire à la sincérité des nouvelles opinions de M. Barragan en raison de la connaissance intime qu'ils avaient de sa conduite passée, il s'est vu obligé, pour leur plaire, à porter des accusations contre l'administration actuelle, en mettant cependant dans tous ses actes la délicatesse et le respect qu'on avait le droit d'attendre des principes de ce général. Voilà pourquoi il a peint le gouvernement comme obligé à adopter des mesures sévères, qui, en faisant verser du sang, ont irrité les passions, ont rendu les haines invétérées, provoqué les vengeances, armé les citoyens les uns contre les autres, paralisé le commerce, frappé les campagnes de sterilité et ruiné l'industrie. Cet exposé n'est pas impartial parce que l'on n'a omis dans la balance ni les causes de la guerre, ni la conduite atroce des mécontents, qui ont pris les armes pour troubler l'ordre, et rétablir ce que le sieur Barragan ne peut approuver dans sa conscience morale ou politique; ce chef distingué aurait dû considérer la republique dans la situation véritable où elle se trouvait en janvier dernier, sous l'empire d'un gouvernement uniforme, en harmonie avec tous les états, et obéissant aux deux décisions des chambres: l'une déclarant le plan de Jalapa, conforme aux vœux de la nation, et l'autre enlevant au général Guerrero le pouvoir executif. Dans cet état de choses une poignée de mécontents dans le sud de Mexico, et un très petit nombre dans l'état de Michoacan, poussés par des intérêts et des objets divers prirent les armes et se montrèrent en factieux. Dans le sud le général Guerrero alluma le feu de la guerre, se prévalant, pour justifier sa conduite, des faussetés les plus inouïes, et excitant à leur aide, la classe la plus ignorante de la société, pendant que le colonel Alvarez nourrissant des ressentiments personnels s'armait contre le gouvernement, après l'avoir reconnu, lui avoir obéi, et avoir prêté serment de soutenir le plan de Jalapa. Bientôt les désordres accablerent cette malheureuse contrée, les habitations et les villages furent livrés au pillage, et l'on y poursuivit avec rigueur les citoyens paisibles. Le gouvernement devait-il souffrir les progrès d'une pareille calamité? n'eut-il pas manqué à tous ses devoirs en ne donnant pas sa protection à une portion des citoyens de la république, pour leur assurer la tranquillité et la paix? devait-il transiger avec un si petit nombre d'insurgés, qui sans aucun but ostensible d'intérêt public cherchait à se mettre en opposition avec la volonté et les intérêts de la nation entière? On s'appuya ensuite du nom du général Guerrero, qui ne s'était point fait entendre au commencement de la lutte, et il devint l'étendard du parti fomenté par un *Mongoy*, un *Montes de Oca*, et d'autres personnages qui se souillèrent d'un sang innocent, et sont entachés à jamais, par leur conduite immorale et sanguinaire; et le sieur Barragan, qui connaît ces héros, pourrait blamer le gouvernement qui a employé la force contre de pareils hommes!

Dans le Michoacan, des intérêts et des causes distincts ont produit des factions, qui ont désolé cet état; ces intérêts n'étaient point non plus l'intérêt général. Codallos fomentait la révolution, il fut arrêté et relaché sous une parole qu'il ne remplit pas avec honneur, en ne se rendant point à la capitale; il s'écarta de son chemin, et forma une faction qu'il arma, pendant que l'ex-gouverneur Salgado, dépouillé de son commandement à Morelia par la municipalité, réunit des troupes pour le reprendre. Salgado fut mis en déroute et fait prisonnier. Cette cause n'était pas celle du sud de Mexico, et il n'y avait entr'elles d'autre sympathie, que celle de leur propension au désordre. Quelles mesures conciliatrices pouvait-on adopter alors, qui eussent pu convenir aux fauteurs de ces deux insurrections? l'une soulevait et excitait la discorde dans l'intérieur d'un état pour y abattre ses propres autorités légitimes ou illégitimes. Les chambres déclarèrent que Salgado n'était pas gouverneur légal, et il voulait en dépit de cette déclaration se maintenir par la force. La force le vainquit, parce que ce fut le moyen qu'il choisit, pour soutenir ses droits au gouvernement de l'état: que restait il à faire au gouvernement? le premier sang qui coula, fut versé pour cette cause, qui n'est pas la même que celle du sud de Mexico. L'affaire de *Venta Vieja* fut la première dans le sud de Mexico, et Alvarez fut le premier à attaquer le général Bravo, qui marchait avec le désir d'en venir à des mesures de conciliation, avant de recourir aux armes. Codallos marcha ensuite sur Michoacan, et de concert avec ses partisans qui se joignirent à lui à Acapulco, arma des détachements de vrais Vandales, qui ont pillé les villages et les habitations d'une manière aussi immorale que scandaleuse. Les noms de Juan Cruz, Cataño, Bruno, Colin, Vega, &c. ont laissé partout où ils ont passé, des traces du sang qu'ils ont versé, des vols, des assassinats et de tous les actes d'atrocité qu'ils ont commis, comme un monument de terreur pour le citoyen paisible, et l'honnête propriétaire. Et le gouvernement devait transiger avec eux!... il devait leur laisser la funeste liberté qui pousse le tigre vers ses innocentes victimes! De pareils êtres pouvaient ils défendre et soutenir aucun intérêt politique, ou bien étaient-ils armés pour piller et détruire le pays! Dans ce dernier cas qui est bien celui où ils s'étaient placés, que devait faire le gouvernement? que le sieur Barragan réponde, qu'un patriote jaloux du nom de sa patrie, qu'un militaire d'honneur nous dise, s'il appartient à un gouvernement de transiger avec des voleurs de grands chemins! avec les hommes qui ont livré Zamora et d'autres villes au pillage! avec les profanateurs des vierges et des épouses à Lubinos? que l'homme le plus philantrope nous dise, s'il n'était pas du devoir du gouvernement de réprimer des excès aussi atroces, aussi scandaleux par des mesures fortes, energiques, par des moyens sévères et capables d'assurer la vie, l'honneur et les propriétés des Mexicains! Que l'on dise enfin si le gouvernement qui a combattu ce fléau désolateur ne mériterait pas qu'on le comparât au Romain qui purgea les mers des pirates qui les infestaient plutôt qu'à Sylla ou Marius dont la soif pour le sang ne pouvait jamais s'appaiser.

Il faut aussi rendre cette justice au gouvernement, que jamais il n'a poursuivi personne sans une cause légitime; qu'il n'a point recriminé contre les actes antérieurs, et qu'il a toujours montré la plus grande impartialité, dans toutes les conspirations qui ont éclaté dans cette ville, ou sur d'autres points de la république, les coupables, qui ont été arrêtés, ont été livrés aux tribunaux ainsi que l'ordonne la constitution. Ces tribunaux les ont jugés et ont prononcé leurs sentences, et si par fois le gouvernement est intervenu dans leurs décisions, cela n'a été que pour suspendre des arrêts de mort, qui étaient au moment de s'executer. Où sont donc ces mesures de cruauté et de tyrannie, dont le sieur Barragan accuse indirectement le gouvernement? il nous paraît que dans l'ordre constitutionnel, le gouvernement est responsable de la sûreté et de la tranquilité publique: il nous semble que tout homme qui conspire, commet un crime que le gouvernement doit éviter ou reprimer. Nous croyons, que quand on attaque les propriétés, qu'on envahit les villes, et que l'on trouble la tranquilité du citoyen paisible, il devient necessaire de repousser la force par la force; nous pensons que l'on ne peut point accuser de tyrannie le gouvernement qui livre les rebelles aux tribunaux que la constitution établit pour les juger, et que les malheurs inévitables qui sont la suite de la guerre civile fomentée et soutenue par des factieux ne peuvent point être attribués au gouvernement qui les combat. L'exposé du plan de M. Barragan semble donner lieu à une infinité d'equivoques, et sous l'apparence des intentions les plus pures, jette sur le gouvernement la faute de tous les maux publics, et censure tous les moyens employés pour combattre le desordre et les factions. Le sieur Barragan propose un moyen conciliatoire, qui lui paraît propre à faire cesser toutes les discordes domestiques: supposons pour un moment qu'il fut possible de mettre à exécution les mesures que son projet nous offre, et qu'elles produisissent les resultats les plus satisfaisants: supposons que par suite de ce projet, on installât une nouvelle administration, et qu'au moment de son installation une amnistie générale vînt couvrir d'un voile tous les actes passés, que fersit le sieur Barragan contre les hommes qui attaqueraient directement ce nouvel ordre de choses? Sans doute il les traiterait comme des perturbateurs de la paix nouvellement rétablie! Or, dans ce cas, qui est positivement celui dans lequel se trouve placé le gouvernement actuel, il ne ferait autre chose que ce que fait le gouvernement, qui agit conformément à la constitution, et s'il n'en agissait pas ainsi, il lui faudrait transiger avec les conspirateurs: et dès lors que devient son plan et tous les bons effets produits en faveur de l'ordre, du repos et de la stabilité. Il n'aurait fait qu'accorder une amnistie ou plutôt donner une impulsion nouvelle à une revolution nouvelle, offrir dans des personnages nouveaux, de nouveaux intérêts et ouvrir un théâtre plus étendu à la guerre civile. Un autre bientôt se croirait le droit de donner un nouveau plan pour sortir du labyrinthe, et de plans en plans, de transactions en transactions, il nous faudrait chercher un tyran veritable pour nous donner la paix! Et pourquoi tout cela? parceque les hommes ne veulent pas se persuader qu'il faut, qu'il est indispensable de donner aux institutions le tems de se consolider, et que pour parvenir à ce but, il faut mettre les lois en pratique, et qu'elles deviennent le rempart contre lequel doivent se briser tous les efforts des conspirateurs. Ce n'est pas que nous prétendions que la rigueur des lois poussée à l'extrême est le seul moyen, que l'on doive employer pour sauver la nation; il faut que cette rigueur s'exerce modérément; mais encore existe-il une grande différence entre son application proportionnée à la gravité des offenses, et cet abandon coupable de tous les moyens qui doivent préserver l'ordre social.

Quelle idée se sont formé de ce qu'est un gouvernement ceux qui voudraient en avoir un, qui n'eût à sa disposition aucun pouvoir, aucune force, pour établir et conserver le bien public! comment la société pourrait-elle exister sans gouvernement, et comment un gouvernement pourrait-il subsister s'il fallait qu'il transigeât sans cesse avec toutes les factions, tous les conspirateurs, toutes les ambitions et tous les intérêts particuliers? Comment peut-on supposer qu'il pourrait y avoir un gouvernement et des lois, là où il faudrait que non-seulement il laissât les factieux impunis, mais encore qu'il transigeât avec eux? A la vérité ceux qui pensent ainsi, ne savent pas ce que c'est que la société, non plus que le gouvernement, et il est triste de penser qu'après vingt ans de révolutions, et dix années de transactions, de plans, de constitutions, de changemens, roulant toujours dans des cercles vicieux, nous nous trouvions au point d'où nous sommes partis, et il est plus affligeant encore de voir que le peuple soit plus sage, plus ami du bien public, et fasse preuve de plus d'expérience, que beaucoup d'hommes qui ont eu de l'influence, en ont encore, et sont destinés à en exercer dans les affaires publiques. Si la nation ne devait pas en souffrir, si ce ne devait pas être aux dépens de la raison et du sens commun de la grande masse de la nation, aux dépens de ses vertus, et au prix de ses souffrances, il faudrait désirer un nouvel ordre de choses, qui entraînerait avec lui l'oubli du passé, afin que les maux qui nous ont accablés se répétant sans cesse, (ce qui ne pourrait manquer d'avoir lieu, si nous n'invoquons pas les lois, et que nous ne les mettions pas en vigueur) nous puissions demander aux faiseurs de plans et aux auteurs de ce nouvel ordre de choses "que fait-on "contre ces conspirateurs, contre ces nouveaux "factieux? on les combat.." Non, parce que c'est ce que faisait l'ancien gouvernement, et vous l'avez comparé à Sylla et à Marius. On transige avec eux, et quand donc espérez-vous avoir un gouvernement, et vous honorer du titre de nation?

EXTÉRIEUR.

FRANCE.

—On a fait courir depuis deux ou trois jours à Honfleur, le bruit d'un débarquement d'armes, qui se serait exécuté sur la côte du Calvados. Aucun renseignement positifs n'est venu confirmer cette nouvelle qui, au reste n'aurait rien d'alarmant. Un tel fait s'il est vrai, prouverait seulement le peu de surveillance exercé sur nos côtes, et l'imprudence des partisans de Charles X.

Quelques préposés de la douane, à qui l'on a demandé s'il était possible que des embarcations suspectes abordassent sur nos côtes, ont répondu: "si cela ne dépendait que de nos chefs, il n'y a "pas de doute que quelques uns d'entr'eux ne "demanderaient pas mieux que de servir Charl. "X en trompant le gouvernement. Mais ils "craindraient nos rapports. Cependant quand "à notre place, on n'a que son emploi pour vivre, "on a peur aussi de trop jaser, et les chefs sous "qu'importe quel gouvernement, ont toujours le "bras long".

Il existe dans les postes les plus importans pour la surveillance des côtes, des hommes qui ont donné en plusieurs circonstances, des preuves d'un dévouement frénétique aux Bourbons. Aujourd'hui, M. le baron Louis a feint d'oublier les antécédens politiques de ces chefs de service, ou il n'a semblé se les rappeler que pour accorder de l'avancement à ceux dont les opinions étaient le plus contraires à la cause nationale. Une telle sollicitude portera bientôt ses fruits. Les réfugiés d'Edinburg, pourront entretenir avec le peu de partisans qu'ils ont laissé en France, une correspondance active et sûre. Leurs lettres n'auront pas à redouter le cabinet noir du libéralisme.

Mais en attendant que nous ayons à la tête des affaires des hommes qui sachent préserver avec fermeté, le sol de la patrie du contact de nos implacables ennemis, il faut que chaque citoyen remplisse l'office des agens du gouvernement. Quand un renseignement qui intéresse l'ordre public, parvient à un citoyen, pourquoi ne s'adresserait-il pas au commandant de la garde nationale du canton? La garde nationale ne s'est-elle pas déclarée en permanence et n'a-t-elle pas été tout le ministère et toute la police dans la nuit du 18 octobre!

Tant que la France manquera de police et de chefs qui sachent organiser une force morale défensive pour le pays, il sera necessaire que les habitans veillent eux-mêmes à leur tranquillité et au maintien des lois qui nous protègent.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NLLE.-ORLÉANS.

EXPEDIÉS.

Navire John Hale, Thompson, Havre, D Millaudon & Co.
Brick Hyperion, Gray, Philadelphie, L H Gale
Brick Meridian, Springer, Liverpool, L H Gale
Goel Lendrum, Smith Mobile, Capitaine.
Goel Isabella, Cameyer, Mobile, Capt.
Goel Magnolia, Croker, mobile, Capt.
Goel Jalapena, Vigue Tampico, Lizardi Frères.
Goel Susan, Roseto, Charleston, W W Caldwell.

ARRIVÉS.

Bateau à vapeur Car-of-Commerce, Glower, le Vicksburg. (Pour les noms des consignataires de ce bateau ainsi que des autres voyez la partie anglaise.)
Brick Leonidas, Mitchell, Kennebunk, avec un chargement à G P W Bowers.
Brick Montano, Cremer, de New-York.
Bateau à vapeur Talma, Walker, de la Rivière Yazoo.
Bateau à vapeur Huntsville, Bradford, Eloence (Ala.)
Brick Pandora, Ewel, New-York.
Bateau à vapeur Tennessian, Barner, Nashville.

Théâtre d'Orléans.

DIMANCHE, 20 JANVIER 1831.

LE BARBIER DE SÉVILLE.

OU. *LA PRECAUTION INUTILE.*

Opera en 4 actes d'après Beaumarchais, musique de Rossini.

Suiti de la seconde reprèsentation of

La Marraine,

Vaudeville en un acte, par Scribe.

incessamment les exercices de HERCULINE sur la corde élastique.

SALLE D'ORLÉANS.

AVIS.—Mr. E. BERTUS à l'honneur d'informer le public qu'il donnera lundi 31 Janvier 1831, à son benéfice un **GRAND BAL PARÉ** precédé d'un **BAL D'ENFANS,** qui commencera à 6 heures et finira à 9. Le grand bal aura lieu immédiatement après.

21 jan

SALLE DE BAL,

Encoignure des rues Bourbon et d'Orléans.

Samedi prochain, 22 Janvier,

Grand Bal Paré.

Prix d'entrée, cavalier $1.

Aucune dame ne sera admise sans un billet personnel. ☞ Les cavaliers trouveront un bureau pour y déposer leurs cannes et manteaux.

20 janv—3

SALLE D'ORLEANS.

Samedi prochain, 22 Janvier 1831.

Grand Bal Paré

ET MASQUÉ.

Dans lequel on n'admettra que les dames qui auront reçu des billets d'invitation; aucun billet de dame ne sera délivré le soir du bal.

Les cavaliers en souscrivant paieront leur billet—$1 50. 17Jan.

AVIS.—Le soussigné désirant régler les affaires de son bureau pour l'année dernière, invite les personnes qui peuvent avoir quelques intérêts à régler soit avec lui, ou aucun de ses députés de vouloir bien le faire dans le plus bref délai, en lui faisant connaître la nature et le montant de leur reclamation.

21 jan. Ls. DAUNOY.—Marshal

COUR DE PAROISSE, pour la ville et Paroisse de la Nlle.-Orléans, 19 janvier 1831—Présent l'hon. James Pitot—[No. 1337] *Joseph Calandrau contre ses créanciers.*—Il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du dit pétitionnaire ait lieu en pleine cour, le lundi, 14me. jour de février prochain, à l'effet de prendre en considération la situation de ses affaires, et déduire les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le pétitionnaire ne serait pas déchargé conformément à sa pétition; et en attendant toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont et demeurent suspendues.—Je certifie l'ordre ci-dessus. S. B. BLOSSMAN

21 jan—3,1ps. Greffier.

BATAILLON D'ARTILLERIE.

Le bataillon prendra les armes dimanche 23 du courant, à 8 heures du matin pour manœuvrer, école de bataillon et exercice à feu. Equipement complet, tenue d'hiver.

Par ordre

17 jan. U. DUREL. Adjudant-major.

GERISSE.—A vendre par 20 déc J. MAGER.

POUR BOSTON *(Paquebot.)*

Le beau navire fin voilier et chevillé en cuivre **HELEN MAR,** capitaine Holmes, est prêt à prendre charge, et comme il a une partie de son fret engagée, il sera expédié sans délai. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou bien à

17 jan. STETSON & AVERY.

POUR PORTSMOUTH (N. H.)

Le brick chevillé en cuivre **PROGRESS,** capitaine Hewes, a besoin de 50 tonneaux de fret lourd pour le dit port. S'adresser au capitaine à bord, ou bien à

17 jan. STETSON & AVERY.

POUR LIVERPOOL.

Le navire (A. 1.) **MOUNT VERNON,** cap. Foster, aurait besoin d'environ 400 balles pour compléter sa cargaison. S'adresser à W. G. HEWES.

17 jan. rue du Camp, no. 9.

POUR BOSTON.

Le navire (A. 1.) **HELVETIA,** cay. Miner, qui est revenu dans le port pour compléter sa cargaison, peut prendre encore de 150 à 200 belles coton, en s'adressant promptement aux armateurs.

15 jan. *T. NICOLET & CO.*

POUR BOSTON.

Le navire (A 1) **CABINET,** capitaine Tappan, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. S'adresser à bord, ou à

13 janv *LINCOLN & GREEN.*

POUR LA HAVANE.

La goëlette fine voilière **GENERAL GEDDES,** Cap. Hague, ayant la majeure partie de son chargement engagée, sera expédiée sans délai.—Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser au capitaine à bord ou bien à

12 jan. J. W. ZACHARIE & Co.

POUR CHARLESTON (C. S.)

La belle goëlette, fine voilière **MARY,** capitaine Weeks, a besoin de quelque fret léger pour compléter son chargement, et sera expédiée sans délai. Pour fret ou passage, ce bâtiment ayant de bons emménagemens, s'adresser au capitaine à bord ou bien à

12 jan. J. W. ZACHARIE & Co.

DEMANDE.

Un bâtiment pouvant porter de 4 à 500 boucauts de sucre, pour un port du Nord. S'adresser à

PERRET et CHARBONNET.

7 jan. Rue Toulouse, no. 56.

A FRETER,

Le beau brick **ELIZA,** capitaine Perry, prendra environ 200 boucauts de sucre. S'adresser à

6 janvier Wm. G. HEWES.

POUR ST. YAGO DE CUBE.

(Passage seulement.)

La belle goël. **UNITED-STATES,** capitaine Creaghead, partira pour le susdit port, dans quelques jours. S'adresser à bord, vis-à-vis des Magasins Bleus. 30 déc.

MM. PLUMARD & CHÉRI ayant acheté l'établissement connu sous le nom de CAFÉ TRICOLORE, situé vis-à-vis du Théâtre d'Orléans, ont l'honneur d'annoncer au public, que l'on trouvera chez eux, à toute heure de la journée, des bavaroises au lait et à l'eau, du vin chaud, du punch à la romaine etc. etc.; les dames qui assistent au spectacle pourront faire demander à ce café des rafraichissemens de toute espèce, elles seront servies sur le champ.

Les nouveaux propriétaires de cet établissement profitent de cette occasion pour annoncer aux gastronomes, que dimanche, 23 janvier, ils ouvriront (au premier étage) une table d'hôte, dont le service ne laissera rien à desirer, pour la propreté et la délicatesse des mets. Les heures des repas seront fixées comme suit: Dejeuner, à 9 heures précises; diner, à 3½ heures. Par leur zèle et leur assiduité pour satisfaire aux desirs du public, MM. Plumard et Cheri espèrent mériter la continuation du patronage qui a été accordé à cet établissement depuis qu'il est ouvert. 20 jan.—3

TOILE à voile de Russie.—50 pièces reçues par le navire Henry-Lee, ayant droit à la remise des droits; à vendre par

Wme. G. HEWES.

20 jan. No. 9, rue du Camp.

TOILE à voile de Ravens, de qualité supérieure, à vendre par Wme. G. HEWES.

20 jan. No. 9, rue du Camp.

PEAUX de Buffle, à vendre par

20 jan. J. MAGER.

SACS & TOILES D'EMBALLAGE.

300 sacs à sel de double tresse; 75 rouleaux toiles d'emballage, à vendre par

17 jan. *J. W. ZACHARIE & CO.*

TRAITES SUR PARIS à vendre par

18 jan. *V. ROUMAGE.*

UNE dame Française désirerait trouver s'employer dans une famille comme institutrice, en ville ou à la campagne; on obtiendrai tous les renseignemens satisfaisants à son égard, en s'adressant chez M. Zenon Cavelier, rue Royale, entre Toulouse et St Pierre. 20 jan—☞

EN débarquement du bateau-à-vapeur *Red-River,* les objets ci-après, provenant de la fonderie de MM. S. et J. Stacker, au Tennessee:

Moulins à sucre horisontaux et perpendiculaires, de grandeurs différentes et d'un genre approuvé.
Chaudières à sucre, de 24 à 80 pouces.
Grillages en fer et bouches de fourneaux.

A vendre par Wm. M. STWART.

20 jan. Rue Conti, No. 26.

A VENDRE par le soussigné, à un prix modéré, les articles suivans, reçus par le navire Pagoda, du Hâvre, et ayant droit au drawback; et convenables aux marchés mexicains, savoir:

Dix balles drap d'Elbeut, couleurs assorties, deux balles Mouchoirs imprimées, indiennes; une caisse d'alpine noire; une caisse dito diverses couleurs; une caisse satin noir et autres couleurs; une caisse satin; une dito levantine; une dito rubans; une dito mousseline; une do mouchoirs coton; et 10 do soie à coudre, couleurs assorties.

Environ 80 barriques de bon Vin vieux, depuis deux ans dans le pays.

Plus: 80 et quelques caisses de vin rouge, très vieux, et depuis deux ans dans le pays.

BAPTISTE AZARETO,

11 jan.—☞ Encoignure Esplanade et Levée

ETAT DE LA LOUISIANE—*Paroisse St. Jean-Baptiste*—COUR DES PRUVKS.

Attendu qu'Anacharsis Luminais, domicilié dans cette paroisse, nommé par décret de cette cour administrateur de la succession de feu F. Louis Trouard, n'a pas fourni le cautionnement requis par la loi en sa dite qualité;

Avis est par le présent donné à toute personne désirant être nommée administrateur de la dite succession, et y ayant qualité, de se présenter pardevant cette honorable Cour des Preuves dans les 15 jours qui suivront la date du présent.

Paroisse St. Jean-Baptiste, 5 janv. 1831.

7 jan—15 signé T. LEBLANC, juge.

FARINE FRAICHE.

300 barils Farine fraiche, maintenant en déchargement du bateau à vapeur Criterion, à vendre par P. M. TOURNÉ

30 déc. Nouvelle-Levée, No. 13

PRUNES, vinaigre, huile, vins blancs et rouge, en tierçons, barriques et caisses, à vendre par [5 janv.] V. ROUMAGE.

RIZ.—Le chargement de la goëlette Talma capt. Peel, venant de Savannah, à vendre par (3 jan) STETSON et AVERY.

VENTES A L'ENCAN.

PAR T. MOSSY.

MARDI, 25 du courant, il sera vendu, au magasin d'encan, à 10 heures du matin, une Facture de Quincaillerie, savoir: haches, herminettes, verroux à ressort, pinches, acier en fagots, passe-partout, égoïnes, garde-feu en cuivre, chenets, &c. 21 janv

Par J. Le Carpentier & Co.

IL sera vendu le vendredi, 21 du courant à midi à la Bourse, La goëlette mexicaine IRIS, du port de 25 tonneaux, étant cuivrée jusques à la preçente. Les voiles sont en très bon etat, et l'on peut en voir l'inventaire au bureau des encanteurs.

Elle peut être examinée d'ici au jour de la vente au chantier de Mrs. Roux & Hassain de l'autre bord du fleuve. Terme 6 mois.

20 jan.—2f.

PAR T. MOSSY.

SAMEDI 22 du courant, il sera vendu à la bourse Hewlett, à midi précis, trois MAISONS en briques et à étage, appartenant à la Compagnie des Architectes, situées rue Royale entre les rues des Ursulines et de l'Hopital—Un TERRAIN situé rue Royale entre les rues St. Louis et Toulouse, attenant d'un côté à la propriété de Mr. Wm. Nott, de l'autre à celle de Mr. Roche, mesurant 34 pieds de face sur 85 pieds de profondeur, mesure française. On annoncera les conditions au moment de la vente.

12 jan.

LES Nos. suivants sont sortis au tirage de la 2de. classe de